

la MUNICIPALITÉ de POMPEJAC
VEUT EXPULSER
ARBITRAIREMENT
LE CERCLE DOU PEIS

Lieu de Vie Communal Traditionnel

POUR DÉLIT D'EXISTENCE DE DEUX SALARIÉ.ES

POUR DÉLIT DE RÉNOVATION D'UN LOCAL INSALUBRE

POUR DÉLIT DE PAYER 9450 € de LOYERS

POUR DÉLIT D'EXISTENCE DE 300 ADHÉRENT.ES

POUR DÉLIT DE FAIRE 35 000 HEURES DE BÉNÉVOLAT

POUR DÉLIT DE FAIRE DES BUREAUX PARTAGÉS

POUR DÉLIT DE FAIRE 6241 REPAS

POUR DÉLIT DE FAIRE 21 THÉÂTRES et CONTES

POUR DÉLIT DE FAIRE des EXPOSITIONS

POUR DÉLIT DE FAIRE 31 CONCERTS

POUR DÉLIT DE FAIRE 31 ATELIERS PARTICIPATIFS

POUR DÉLIT DE FAIRE 34 DÉBATS CITOYENS et CONFÉRENCES

POUR DÉLIT D'EXISTENCE DE 6 TRAITEURS LOCAUX

POUR DÉLIT D'EXISTENCE DE PRODUCTRICES et PRODUCTEURS
LOCAUX

POUR DÉLIT DE CONVIVIALITÉ

POUR DÉLIT DE VIVRE

C'EST NON ET NON !!

La situation actuelle du Cercle dou Peís

- de juin 2019 à 2022 : convention, entre la mairie et l'association, de trois ans d'occupation des locaux dans leur ensemble.
- en juin 2022 la mairie a choisi de renouveler la convention pour un an seulement
- le 8 février 2023, le conseil municipal actuel choisit de renouveler la convention pour deux ans mais en supprimant la moitié des locaux (partie tiers-lieu et cabanon) pour y installer un hébergement d'accueil d'urgence.
- le 25 février suite à cette décision du conseil, l'association « Cercle dou Peís » a adressé un courrier à tous les conseillers municipaux pour leur exposer les lourdes conséquences que cette reprise de locaux entraîne quant au fonctionnement du Cercle.
- le 27 février : la commission « vie associative et culturelle » vote à l'unanimité une nouvelle délibération qu'il adresse par une lettre recommandée le 3 mars avec accusé de réception, reçu le 8 mars, au cercle : **le conseil municipal décide ne pas prolonger l'hébergement de l'association le Cercle dou Peís dans les locaux appartenant à la mairie et exige un départ de l'association le 30 juin 2023 sous contrainte de pénalités de 100 € / jour en cas de retard.**

Cette décision aura de lourdes conséquences pour les deux salarié·es du cercle, pour les entreprises utilisant les bureaux et la cuisine professionnelle appartenant au Cercle et pour l'ensemble des intervenant·es rémunéré·es sans oublier les adhérent·es.

Horaires d'ouverture du cercle :

mercredi, vendredi et dimanche (midi et après-midi)

- tel : 05 56 25 85 94
- facebook : le cercle dou Peís
- adresse électronique : lecercledoupeis@gmail.com
- lien : www.cercle-pompejac.org